

29 fév 2012 -14:37

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2012

## Adaptation d'un certain nombre de mesures relatives à la carte d'identité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à mettre en conformité certaines mesures relatives à l'utilisation de la carte d'identité sociale avec diverses lois et arrêtés royaux.

Il s'agit d'adaptations techniques relatives à l'utilisation de la carte SIS, au statut des ayants droit, à la garantie de remboursement pour les dispensateurs de soins et au remplacement de la dénomination *Comité de surveillance* par *Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>